

Référence : Ligne directrice à l'intention des sociétés d'assurances multirisques et des succursales de sociétés d'assurances multirisques étrangères

Notre référence : P2221-3

Le 30 décembre 2003

**Aux : Chefs de la direction et agents principaux
Sociétés d'assurances multirisques fédérales**

Objet : Niveaux cibles aux fins de surveillance des assureurs multirisques

La présente vise à vous signaler la diffusion d'un préavis à l'intention des assureurs multirisques fédéraux afin de préciser les attentes et l'approche du BSIF à l'égard des niveaux cibles aux fins de surveillance en vertu du Test du capital minimal (TCM) des assureurs multirisques canadiens et du Test de la suffisance de l'actif des succursales (TSAS) des succursales canadiennes de sociétés d'assurances multirisques étrangères. On y explique également le lien entre l'évaluation du capital et le Cadre de surveillance du BSIF.

Le préavis est disponible dans les deux langues officielles sur le site Web du BSIF (<http://www.osfi-bsif.gc.ca>), sous la rubrique « Publications ». Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le gestionnaire du BSIF chargé des relations avec votre institution ou avec le directeur de la Division des fonds propres, M. Denis Sicotte, par téléphone, au (613) 990-7196, ou par courriel, à l'adresse Denis.Sicotte@osfi-bsif.gc.ca.

Le surintendant auxiliaire,
Secteur de la réglementation,

Julie Dickson